



Pau, le 24 janvier 2022

Appel interprofessionnel, Grève massive jeudi 27 janvier ! Pour nos salaires, pour l'emploi, pour les services publics

La journée de grève et de manifestations du 13 janvier a bousculé le gouvernement. Celle-ci a contraint le premier ministre à recevoir les organisations syndicales et la FCPE, à faire de premières annonces et à entamer des discussions avec les organisations syndicales. Pour autant les réponses ne sont pas à la hauteur de la colère qui s'est exprimée. En outre, le refus de dialogue avec les organisations syndicales lycéennes est incompréhensible et les discussions avec le CNVL insuffisantes et précipitées.

- Aucun engagement chiffré sur le recrutement sur liste complémentaire, cantonné au 1er degré !

- Amplification du recours aux emplois précaires !

- Rien sur les salaires !

- Distributions insuffisantes de protections aux personnels, en nombre comme en termes de calendrier !

La semaine dernière, les enseignant-e-s, les parents d'élèves et les lycéen-ne-s avec leurs organisations, ont poursuivi la mobilisation sous des formes diverses (grèves, rassemblements, assemblées générales).

Les organisations syndicales nationales CGT, FO, FSU, SNALC, Sud Solidaires, de parents d'élèves FCPE, et lycéennes MNL et VL, appellent les personnels de l'Éducation Nationale à être massivement en grève jeudi 27 janvier, dans le cadre de la journée **interprofessionnelle**, aux côtés des salarié-e-s du privé et des autres agent-e- public-que-s, confronté-e-s elles/eux aussi aux mesures d'austérité du gouvernement et du patronat.

Nous revendiquons :

• Une **augmentation immédiate des salaires**, notamment par l'augmentation significative de la valeur du point d'indice !

• Un **recrutement immédiat** et à hauteur des besoins de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services !

• Toutes les **créations de classes, d'heures et de postes** nécessaires lors des opérations de préparation de rentrée (voir ci-dessous) !

• De réelles mesures de **protection sanitaire** pour les personnels et les élèves !

• De véritables mesures de **sortie de la précarité** (voir l'inverse ci-après) pour les AED et AESH concernant leurs conditions d'emploi et de salaire !

Participons aux manifestations : 10h30, Place de Verdun à Pau, Place Sainte-Ursule à Bayonne

Rentrée septembre 2022 DGH et TRMD Défendre les moyens, les postes !

A rebours de la politique justement et solennellement promise par la Présidence de la République, lors de l'annonce du 1er confinement sanitaire le 13 mars 2020, à l'inverse de la sortie d'une gestion seulement managériale et comptable des moyens dédiés aux services publics, pour ouvrir et faire vivre le « Monde d'après », le gouvernement poursuit en cette dernière année de quinquennat, sa politique d'ajustement au cordeau des moyens enseignants et éducatifs dans notre pays. Avec des ciblage moyens de 25 élèves par classe en écoles primaires de 30 en collège, 35 en lycées, extrême lourdeur d'effectifs qui ruine toute possibilité de différencier réellement la pédagogie, d'accompagner spécifiquement tel-le ou tel-le élève, de réduire les inégalités scolaires de nature sociale, le MEN a fait voté par le Parlement 440 suppressions d'emplois pour septembre 2022, avec un recours inique et inefficace à 4 000 stagiaires mis en responsabilités devant les élèves au détriment du sérieux des apprentissages, les leurs (réduction de la formation) comme ceux des élèves. Au total depuis 2017, près de 8000 emplois auront été supprimés pour une scolarisation accrue de 17 000 élèves.

En Aquitaine, pour la rentrée 2022, les artifices comptables permettent d'afficher une augmentation des postes mais en réalité, 19 emplois sont supprimés. En effet à la rentrée prochaine, une grande partie des stagiaires seront à temps complet, et l'administration les comptabilise comme des créations de postes. Notre département devra payer, nécessairement dans cette funeste comptabilité, un lourd tribut. En effet, s'il perdait 23 postes en 2021-22 avec 200 élèves en plus, c'est sans doute beaucoup de sacrifices à venir avec une démultiplication des compléments de service et des suppressions de postes avec 266 élèves annoncés en moins.

Le dialogue de gestion est en train de se conclure entre les EPLE et la DSDEN. Les DGH et les TRMD seront prochainement soumis à l'appréciation des CA. Dans nombre d'établissements, les suppressions « tombent comme à Gravelotte ». Il faut donc impérativement veiller dans chaque collège, chaque lycée, à ce que les moyens de fonctionner a minima soit d'ores et déjà attribués, notamment en étudiant finement les évolution prévues des effectifs de nos élèves. Il ne faut surtout pas s'en tenir aux promesses d'ajustement à venir, de juin-juillet et septembre prochains. Car si tel était malheureusement le cas, nous aurions dans intervalle, perdu l'opportunité de limiter la hausse des effectifs par classe (seulement atténuée par les HER). Peut-être pire, les postes des collègues, muté-e-s par carte scolaire seraient définitivement supprimés (un des objectifs de ce type de gestion) alors que, comble de l'injustice et de l'ineptie comptables, il faudrait recourir à des remplacements, le plus souvent par des contractuel-le-s, pour attribuer au rabais réglementaire, les horaires aux élèves.

Mobilisons-nous pour étudier les DGH, revendiquer les moyens d'enseigner, solliciter la communauté éducative, dans cette indispensable et juste lutte en faveur de **conditions de travail et de scolarisation dignes**.

Refus parlementaire du CDI pour les AED et maintien de la précarité pour les AESH !

semaine dernière, l'Assemblée Nationale s'est prononcée pour maintenir la précarité d'emploi des personnels de vie scolaire (60 000 assistant-e-s d'éducation). Les AED, étudiant-e-s mais pas uniquement, bénéficient aujourd'hui d'un contrat de trois ans, renouvelable une fois maximum. A temps plein, elles et ils perçoivent en moyenne 1 440 € brut/mois. Si elles/ils travaillent dans une zone d'éducation prioritaire, elles/ils ne perçoivent pas la prime spécifique. Le Parlement et le gouvernement actuels n'entendent clairement pas mettre fin à leur double précarité : statutaire et de revenus. Le SNES demande à revenir aux contrats MI-SE (moins d'heures et une meilleure rémunération) à destination des étudiants.

Quant aux AESH (800 dans notre département), à 93 % des femmes, bénéficient d'un CDD de trois ans minimum renouvelable une fois, qui leur permet d'accéder à un CDI au bout de 6 ans, avec seulement soixante heures de formation en début de contrat. Exerçant leurs missions 24 heures en moyenne par semaine, elles/ils ont une rémunération moyenne de 800 € par mois, très en dessous du seuil de pauvreté

Ainsi, 15 % des effectifs de l'Éducation nationale devront conserver leur statut précaire, alors que les besoins sont en constante augmentation.